

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5455

présenté par

Mme Panonacle, M. Claireaux, Mme Thourot, M. Perrot, Mme Toutut-Picard, Mme Bureau-Bonnard, Mme Sage, M. Larsonneur, M. Vignal et Mme Le Meur

à l'amendement n° 5238 de M. Causse

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:**

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« ainsi qu'un document rédactionnel permettant notamment de sensibiliser les populations concernées à la culture du risque d'érosion côtière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'actualité n'a de cesse de porter à la connaissance de tous, les conséquences de phénomènes naturels et météorologiques violents. Alors que le dérèglement climatique va vraisemblablement accroître notre exposition aux risques, la culture du risque permet de préparer et de responsabiliser le public. S'appropriier le risque, le rendre acceptable, c'est favoriser la résilience de la population et des territoires, afin de mieux s'en protéger.

La politique de prévention des risques repose sur 7 piliers fondamentaux parmi lesquels figurent l'information préventive et l'éducation des populations.

L'information contenue dans le document rédactionnel joint au rapport de présentation de la carte de la commune exposée au phénomène de recul du trait de côte, pourra participer à la sensibilisation de la population aux risques encourus.